

Votre commune s'engage pour réduire l'usage de pesticides.

Et vous, que faites-vous ?



10 BONS RÉFLEXES



- 1 **Anticiper et être malin**
Bien concevoir son jardin évite trop d'entretien par la suite.
- 2 **Pailler les sols**
Couvrir le sol par des plantes couvre-sol, par un paillage naturel pour les cultures annuelles, des feutres ou bâches pour les arbustes. Cela conserve l'humidité et évite un désherbage manuel laborieux.
- 3 **Choisir des plantes adaptées au jardin**
Et tenir compte de leur besoin en eau et lumière. Privilégier les plantes produites en région Bretagne.
- 4 **Protéger les « petites bêtes » utiles**
Certains animaux auxiliaires (coccinelles, guêpes...) sont très utiles contre les insectes ravageurs (pucerons, chenilles...).
- 5 **Créer un environnement favorable aux plantes et animaux du jardin**
Planter des haies fleuries et quelques arbustes champêtres. Créer des abris et nichoirs !!
- 6 **Privilégier l'apport en compost**
Le développement de l'activité des vers de terre et des micro-organismes est ainsi stimulé et cela fournit aussi les éléments nutritifs essentiels aux plantes.
- 7 **Utiliser des outils adaptés et favoriser le désherbage manuel**
Travailler avec un matériel propre permet de limiter les foyers d'infestation et d'éliminer les bactéries, les virus ou les spores de champignons qui se transmettent d'une plante à l'autre. N'oubliez pas l'adage populaire « 1 binage vaut 2 arrosages ».
- 8 **Accepter les herbes sauvages**
Quelques herbes folles dans le jardin ne nuisent pas à sa bonne santé.
- 9 **Entretien votre pelouse**
Contre la mousse et le tréfle : fractionner votre intervention. En fin d'été, une scarification s'impose pour décompacter le sol, le nourrir par un chaulage à l'automne et un apport d'engrais organique au printemps. Et surtout, tondre plus haut (5 cm). Supprimer les pissenlits qui vous gênent avec un couteau à désherber.
- 10 **En dernier recours**
Si vous devez utiliser des pesticides, privilégier les traitements doux (consoude, ortie, prêle...) et surtout respecter la réglementation.
Tout pesticide est interdit :
 - à moins de 5 mètres des cours d'eau
 - à moins d'1 mètre des fossés (même à sec)
 - dans les caniveaux, avaloirs et bouches d'égout.



1 g DE PRODUIT ACTIF = 10 km DE POLLUTION



SMLS
Rivières
de Crac'h,
du Loc'h et du Sal

Une question, un doute, contactez :

- votre mairie
- www.jardineraunaturel.org
- la Société d'Horticulture du Pays d'Auray (SHPA) : horti-auray.com
- les Jardiniers de Bretagne : asso.jf.jpb@wanadoo.fr

Ou le SMLS : www.smls.fr